



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 22117 /MEE/DGEE/SG/DRHE/BRH1

PIRAE, le

22 MAI 2025

à

Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs
Mesdames et Messieurs les professeur(e)s des écoles

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
chargés des circonscriptions pédagogiques

Objet : Appel à candidature pour les postes à contraintes particulières (PCP) rentrée scolaire 2025-2026

P. J. : Annexe 1 – Fiche de candidature
2 fiches de poste

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'ouverture de la campagne pour les postes à contraintes particulières (PCP) ASH suivants, pour la rentrée scolaire 2025-2026 :

- Enseignant référent aux usages du numérique ERUN ASH
- Formation CAPPEI « enseigner en RASED »

Les candidats doivent compléter la demande et l'adresser par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Bureau des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : brh1@education.pf)

Date d'ouverture : du 22 mai 2025 au 11 juin 2025 inclus

Date limite de dépôt des demandes : le 11 juin 2025

Compte tenu de la spécificité des postes proposés, la direction générale de l'éducation et des enseignements organise et met en place des commissions d'entretiens afin de prendre en compte les qualifications, compétences et/ou aptitudes requises et favoriser ainsi la bonne adéquation entre les exigences du poste et les capacités des candidats.

L'entretien en commission, présidée par le Directeur Général ou son représentant, se déroulera en deux temps :

- Exposé des motivations du candidat ;
- Questions posées par la commission.

Les candidats seront destinataires de leur convocation qui leur sera transmise sous le couvert de leur inspecteur de l'éducation nationale.

Date des entretiens : 17 juin 2025, à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (site de Tuterai Tane)

(Les candidats des îles passeront l'entretien par TEAMS)

Décision finale de l'administration :

Je vous rappelle qu'en cas d'avis favorable à l'issue de l'entretien, il faudra attendre l'issue des opérations de mobilité pour connaître la décision finale de l'administration. Les candidats retenus sur les postes à contraintes particulières seront destinataires d'un arrêté d'affectation.

Copie(s) :

MEE	1
DGEE/BRH1	1
IEN ASH	1

Pour le Ministre et par délégation,
Pour le Directeur général de l'éducation
et des enseignements et par délégation,
le Secrétaire général


Helva DEGAGE

Pour le ministre et par délégation

Rainui HUGON